



PRÉFET DE L'AIN

Rapport annuel des services de l'État dans l'Ain 2011





Le mot du préfet

“ Madame, Monsieur,

L'année 2011 a été particulièrement riche en événements administratifs, en mise en œuvre de réformes et en achèvement de réorganisations nombreuses. L'ensemble des agents et des cadres de l'État se sont mobilisés pour poursuivre les chantiers de modernisation tout en assurant un fonctionnement courant de qualité, au service du public et des élus.

La carte de l'implantation des services de l'État s'est achevée par la livraison du bâtiment rénové de la Grenouillère à Bourg-en-Bresse, permettant de regrouper les services de la cohésion sociale (DDCS), de la protection des populations (DDPP) ainsi que la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS). Ce bâtiment rénové permet de respecter les nouvelles normes de superficie (12 m²/agent) ainsi que les normes d'accessibilité et de consommation énergétique.

Le débat sur l'intercommunalité, par une large consultation des élus et un travail appuyé de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a permis d'aboutir à un document cadre, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), qu'il convient maintenant de mettre en œuvre progressivement et dans un esprit de concertation constructive.

Enfin, respectant les prescriptions de l'article L 3121-26 du code général des collectivités locales, vous trouverez dans cette brochure le "rapport spécial" destiné à "informer le Conseil général de l'activité des services de l'État dans le département ...", que j'ai le plaisir de présenter devant l'assemblée départementale le 26 juin courant.

Je profite de cet éditorial afin de remercier les élus locaux pour la confiance qu'ils accordent aux services de l'État, la compétence et la neutralité qu'ils reconnaissent aux agents et cadres de nos services. Mes remerciements vont également aux sous-préfets, pour leur action en faveur des territoires, aux directeurs des directions et unités départementales pour leur engagement et la mobilisation de leurs services et plus largement à l'ensemble des agents qui se mobilisent au quotidien pour assurer les missions de service public tout en participant à un vaste chantier de réorganisation et de modernisation.

Tous, nous agissons dans un esprit républicain et humaniste au service de ce beau territoire de l'Ain.

Philippe GALLI
Préfet de l'Ain



Sommaire

Le mot du préfet

2

I - Renforcer la sécurité des personnes et des biens

4

- La sécurité publique : des chiffres encourageants 4
- La police administrative : renforcement de la législation sur les armes 6
- Le droit du travail : une répression continue des manquements 7
- La sécurité en milieu rural : les avancées de la coopération 7
- La sécurité civile : déploiement des plans de prévention 8
- La sécurité routière : une préoccupation permanente 10
- Un pôle sécurité routière très actif 12
- La sécurité du consommateur : une veille constante 13

II - Développer durablement les territoires et stimuler l'innovation

15

- Un encouragement à l'innovation, gage de compétitivité des territoires 15
- L'innovation, facteur de développement 16
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales : une politique en développement 16
- Un soutien tenant compte du développement durable du territoire, de la préservation de l'environnement et de la ruralité du département 17
- L'urbanisme sous pression 18
- Ruralité et agriculture : un soutien financier et technique 19
- Coopération transfrontalière : sécurité et développement 21
- La réforme de l'intercommunalité : une démarche concertée 22

III - Préserver la cohésion sociale

24

- L'emploi sous tension 24
- Plan hiver 2011-2012 : faire face aux besoins 25
- Le logement social progresse 25
- Une politique culturelle au service de l'Ain : une protection et une mise en valeur du patrimoine bâti 28
- Education nationale : 116 000 élèves à former 29
- Résultats aux examens : l'Ain en bonne position 30
- Accompagnement et scolarisation des élèves handicapés 30
- Mémoire et solidarité : l'Ain se souvient 31
- Immigration / intégration : un enjeu fort pour la préfecture 32

Annexes

33

- Annexe 1 : la politique immobilière de l'État : une profonde évolution 33
- Annexe 2 : qualité et performance : une exigence du service public 35
- Annexe 3 : interventions financières : l'État assume ses responsabilités 36

I - Renforcer la sécurité des personnes et des biens

La sécurité publique : des chiffres encourageants

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des services, la lutte contre la délinquance a pu se poursuivre en 2011. Les trois indicateurs permanents de l'observatoire national de la délinquance montrent que la délinquance générale a baissé de 5,7 % en 2011 contre 2,6 % en 2010.

On peut observer que l'un de ces indicateurs, les atteintes aux biens, composées à 90 % de vols, et qui représentent plus des deux tiers des faits de délinquance observés dans l'Ain, a très nettement reculé : - 6,8 %, soit 889 faits de moins.

Les escroqueries et infractions économiques et financières, qui avaient connu une hausse importante en 2010 (+ 7,6 %), ont également connu une baisse non négligeable atteignant 6,4 %.

En revanche, les atteintes aux personnes ont progressé



Véhicules d'intervention des services de sécurité

de 1,9 % mais dans des proportions relativement contenues malgré tout.

Les données essentielles de la délinquance

Indicateurs permanents - nombre de faits	2009	2010	2011	Différence	%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	2 099	2 164	2 207	43	2,0
Atteintes aux biens	13 860	13 062	12 173	- 889	- 6,8
Escroqueries et infractions économiques et financières	2 995	3 225	3 020	- 205	- 6,4
Total des faits constatés	18 954	18 451	17 400	- 1 051	- 5,7

La délinquance générale par zone géographique

Indicateurs ciblés – nombre de faits	2009	2010	2011	Différence	%
Zone police nationale	4 417	3 924	3 831	- 93	- 2,4
Zone gendarmerie nationale	14 537	14 527	13 569	- 958	- 6,6
Total des faits constatés	18 954	18 451	17 400	- 1 051	- 5,7

Evolution du taux d'élucidation 2010-2011

Indicateurs permanents - nombre de faits	2010	2011	%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1 836	1 791	- 2,4
Atteintes aux biens	2 249	2 097	- 6,8
Escroqueries et infractions économiques et financières	1 514	2 004	32,4
Total des faits constatés	5 599	5 892	- 5,2

La délinquance constatée dans les détails

✓ Les violences physiques non crapuleuses constituent la part majoritaire (plus de la moitié des faits) des atteintes aux personnes.

✓ Les cambriolages représentent un peu plus d'un cinquième des atteintes aux biens, presque autant que les vols liés aux véhicules et aux 2 roues.

✓ La lutte contre le trafic ou l'usage de stupéfiants représente en 2011 près de la moitié des faits révélés par l'action des services de police et de gendarmerie (IRAS), infractions révélées en hausse par rapport à 2010 (+ 21 %, soit 241 faits de plus).

✓ La lutte contre la fraude documentaire, mais également liée à l'emploi d'étrangers sans titre a permis en 2011 de mettre davantage en évidence des infractions qui mènent vers des réseaux organisés d'immigration irrégulière et de travail clandestin. 118 porteurs de faux ont été mis en cause et 198 faux documents découverts. 50 procédures pour emploi ont été réalisées. La lutte contre le trafic de migrants s'est traduite par 128 procédures. Le nombre d'employeurs mis en cause a augmenté de plus de 47 %.

L'activité et l'efficacité des services de police et de gendarmerie

Elles restent mesurées par deux principaux indicateurs :

✓ les infractions révélées par l'action des services ont encore très nettement progressé en 2011 (+ 15,8 %, 437 faits de plus mis en évidence). Elles ont essentiellement concerné la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants, les infractions à la législation sur les étrangers avec également un effort important sur la délinquance d'appropriation. 3 084 personnes ont pu être mises en cause (+ 23,6 % par rapport à 2010).

✓ le taux d'élucidation global progresse de manière très significative de 39,3 % à 44,5 % en 2011. Par agrégats, il se décompose comme suit :

- Atteintes aux biens : 17,2 %
- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : 81,1 %
- Escroqueries et infractions économiques et financières : 66,4 %

Cette nouvelle progression de l'efficacité des services est homogène sur l'ensemble du territoire, puisqu'elle est confirmée tant pour les services de police que pour la gendarmerie.



Techniciens de la cellule d'identification criminelle de la gendarmerie de l'Ain



Opérations de police technique et scientifique de l'Ain



Infractions relevées dans le cadre d'un contrôle routier en zone police



Infractions relevées dans le cadre d'un contrôle routier en zone gendarmerie

La police administrative : renforcement de la législation sur les armes

La législation sur les armes à feu et sur les chiens dangereux permet à l'État d'exercer une vigilance accrue sur la circulation des armes ou de prévenir les

accidents liés à la possession d'animaux pouvant être de véritables armes par destination.

Armes : permettre le tir sportif et de la chasse dans le respect des règles

- 659 nouvelles autorisations d'armes délivrées en 2011 contre 781 en 2010
- 1 020 récépissés de déclaration délivrés en 2011

Au 1^{er} janvier 2012 :

- 696 armes de 1^{ère} catégorie autorisées : armes dites de guerre
- 8 347 armes de 4^{ème} catégorie autorisées : armes à feu dites de défense
- 17 789 armes de 5^{ème} catégorie déclarées : armes dites de chasse
- 5 067 armes de 7^{ème} catégorie déclarées : armes dites de tir



Arme de guerre



Armes de chasse

Permis de détention et formation des maîtres (chiens dangereux)

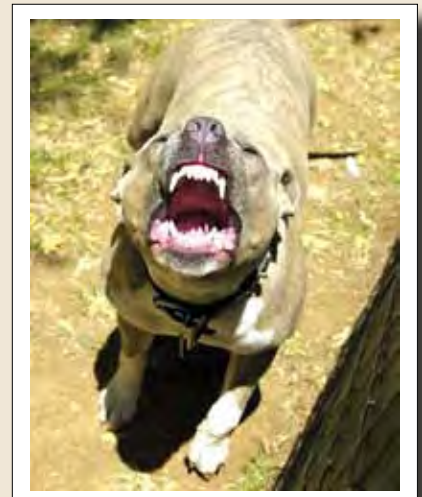
	2010	2011	Evolution
Attestations d'aptitude des maîtres délivrées par les formateurs	669	823	23,0 %
Nombre de formateurs agréés	44	45	2,3 %
Permis de détention 1 ^{ère} catégorie délivrés par les maires	37	46	24,3 %
Permis de détention 2 ^{ème} catégorie délivrés par les maires	791	951	20,2 %

Chiens dangereux : une police administrative spéciale suivie de près

L'objectif de la loi promulguée le 20 juin 2008 vise à responsabiliser les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque dits de 1^{ère} catégorie et les chiens de garde et de défense dits de 2^{ème} catégorie, en leur permettant de suivre une formation adaptée afin que le chien soit un compagnon et une protection et pas un danger pour les autres et/ou pour eux-mêmes.

L'élément le plus novateur est que le propriétaire ou le détenteur d'un chien catégorisé doit être titulaire d'un permis de détention délivré par le maire après que le propriétaire ou le détenteur ait fait subir, par un vétérinaire agréé, une évaluation comportementale à son chien et obtenu l'attestation d'aptitude délivrée par un formateur habilité, après une séance de formation de 7 heures.

Les chiens susceptibles d'être dangereux doivent être muselés ou tenus en laisse sur la voie publique



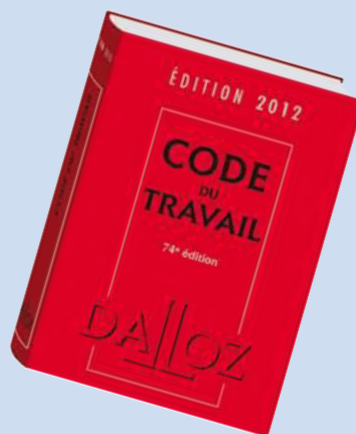
Le droit du travail : une répression continue des manquements

FOCUS

1802 contrôles ont été menés en 2011 sur l'application de la réglementation du travail (durée du travail et congés, salaire, santé et sécurité au travail, représentation du personnel, discrimination, harcèlement moral, apprentissage, etc.).

De nombreuses interventions ont été conduites dans les domaines retenus comme prioritaires :

- la lutte contre le travail illégal : 147
- la représentation du personnel (délégués du personnel) : 123
- le travail précaire : 91
- l'évaluation des risques professionnels : 1 007
- les risques CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) : 560



La sécurité en milieu rural : les avancées de la coopération

FOCUS



Signature de la convention le 21 octobre 2011 à Ambérieu-en-Bugey en présence du ministre de l'Intérieur

En application d'une coordination opérationnelle souhaitée par le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, le 21 octobre 2011 à Ambérieu-en-Bugey la convention de Coordination Opérationnelle Renforcée dans les Agglomérations et les Territoires (CORAT) a été signée par M. Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, M. Jean-Claude Dunand, directeur départemental de la Sécurité publique dans l'Ain, le Colonel Frédéric Aubanel, Commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain.

Ce document décrit les modalités concrètes de cette coopération.

Même si les services de police et de gendarmerie avaient déjà adopté un mode de fonctionnement collaboratif, la convention décrit les modalités complètes de cette coopération et son champ d'action : coordination opérationnelle de la police judiciaire, de la réaction à une situation d'urgence exceptionnelle, de l'emploi de services spécialisés ou de capacités spécifiques et de l'interopérabilité des moyens de communication entre les services.

Cette collaboration respecte les règles d'organisation et d'emploi de chacun des services dimensionnées par leur administration centrale respective en fonction des contraintes auxquelles ils sont confrontés. Il ne s'agit donc pas de mutualiser les forces ou de générer des actions imposées obérant la capacité d'initiative et l'efficacité de la direction départementale de la Sécurité publique de l'Ain et du groupement de gendarmerie départementale de l'Ain.

Une évaluation à moyen terme aura lieu pour amender éventuellement ce dispositif.

La sécurité civile : déploiement des plans de prévention

La prévention des risques naturels et technologiques

- ✓ les plans de prévention des risques

114 communes sont couvertes par un plan de prévention des risques inondations (PPRI) et 45 ont leur document en cours d'élaboration.

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'entreprise UKOBA à St-Jean-de-Thurigneux a été approuvé en 2011 et 4 sont en cours de réalisation.

- ✓ information des acquéreurs et locataires (IAL)

Le nouveau zonage sismique entré en application le 1^{er} mai 2011 a imposé la révision complète du dispositif information des acquéreurs et locataires. 419 communes étaient concernées. Le nouveau dispositif a rapidement été mis en œuvre et rendu opérationnel dès mai 2011.

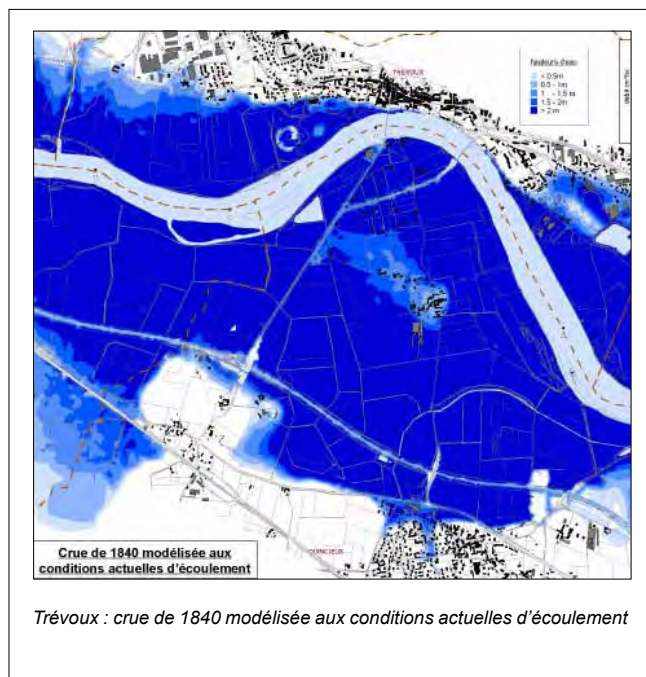
- ✓ l'information aux élus

L'année 2011 a été l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec les élus du département sur différents aspects de la sécurité civile, en collaboration avec l'association des maires. Ainsi, des sessions de formation ont été organisées sur les plans communaux de sauvegarde et sur le thème de la sécurité des personnes et des biens.

La procédure gaz renforcée (PGR) officialisée par la signature d'une convention a été mise en place en juillet 2011. Une présentation de la procédure a été proposée à l'ensemble des maires en fin d'année.



Présentation aux élus de la procédure gaz renforcé : État, SDIS, GRDF



Trévoux : crue de 1840 modélisée aux conditions actuelles d'écoulement

La planification

En 2011, le travail de réflexion s'est poursuivi en matière de planification ORSEC. La signature des plans particuliers d'intervention (PPI) des barrages de *Coiselet* et d'*Allement*, ainsi que le lancement de la révision complète du PPI de la centrale nucléaire de production électrique du Bugey (CNPE) concrétisent l'avancement de ce dossier.



CNPE du Bugey : site industriel sous haute surveillance

L'activité opérationnelle

Au cours de cette année 2011, aucun événement réel n'a nécessité la mise en place du centre opérationnel départemental (COD). Pour autant, l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de crise ont eu l'occasion de s'entraîner dans le cadre de plusieurs exercices «cadre» ou «terrain» de niveau départemental ou zonal. L'exercice «nombreuses victimes» (NOVI) réalisé sur la commune de Cras-sur-Reyssouze a permis de réunir sur le terrain, et dans des conditions très réalistes, un grand nombre d'acteurs publics, privés et associatifs. Sur l'ensemble de la zone de défense Sud-Est, un exercice simulant de multiples attaques terroristes a eu lieu à l'automne 2011.



Exercice "nombreuses victimes" : poste de commandement opérationnel activé à Cras-sur-Reyssouze

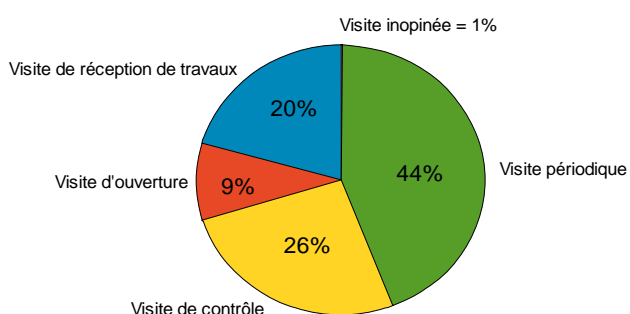
La prévention dans les établissements recevant du public (ERP)

- ✓ 929 visites de sécurité effectuées
- ✓ 1 029 dossiers d'aménagements dans les ERP ont été étudiés (autorisation de travaux, permis de construire, etc.)
- ✓ 26 sous-commissions départementales se sont tenues pour traiter les 1 372 dossiers présentés
- ✓ 40 commissions d'arrondissement ont été réunies.



Démonstration du SDIS lors de la journée de la sécurité intérieure (JSI)

Répartition des visites de sécurité effectuées



Le secours aux biens et aux personnes

La prévision

Elle vise à préparer l'intervention des différents acteurs du secours par l'élaboration de plans de secours dans le cadre du plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Tableau des dossiers de prévision et de planification des risques

Domaines	Réseaux (autoroute, voies ferrées), permis de construire ou d'exploiter (établissements industriels, artisanaux ou agricoles)	Évènements rassemblant du public (manifestations)	DECI	Exercices départementaux
Nombre de dossiers	106	195	79	22

Répartition des interventions des sapeurs-pompiers de l'Ain

Type d'interventions	2010	2011	Evolution	
			Nombre	%
Incendies	2 281	2 358	77	3,4
Secours à personne	23 069	22 660	- 409	- 1,8
Accidents de la circulation	2 522	2 432	- 90	- 3,6
Interventions diverses	4 803	5 115	312	6,5

Les interventions

32 565 interventions ont été réalisées en 2011, ce qui représente en moyenne une intervention toutes les 15 minutes.

Le centre de traitement et de régulation des appels (CTRA)

Le CTRA regroupe les centres d'appels des sapeurs-pompiers (18), du SAMU (15), de la direction des routes du Conseil général et réceptionne le 112, numéro d'urgence européen.

Il a reçu 200 736 appels soit une moyenne de 550 appels par jour (1 appel toutes les 2 minutes 40 secondes).



Extinction d'un incendie

La sécurité routière : une préoccupation permanente

La politique locale de sécurité routière se développe autour de trois axes ciblés :

- ✓ les contrôles éventuellement assortis de sanctions.
- ✓ la prévention et l'éducation tout au long de la vie, soit 90 actions portant sur les enjeux prioritaires du département : les jeunes, l'alcool, les 2 roues motorisées, les seniors et l'adaptation des comportements.
- ✓ l'aménagement de la voirie routière

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) fait l'objet dans l'Ain d'un véritable partenariat, unique en France, entre les services de l'État et ceux du Conseil général dans le cadre du pôle départemental de sécurité routière.

L'année 2011 a été marquée par un recul de 16,7 % de la mortalité routière, une baisse du nombre d'accidents (-8,3 %) et de blessés (-11,9 %). Toutefois, la gravité de ces accidents demeure toujours supérieure à la moyenne nationale.

L'accidentalité locale : mortalité en baisse de 16,7% sur les routes de l'Ain

Jusqu'au 31 décembre	Ain		Evolution	France	Comparaison Ain/France
	2010	2011			
Population 2008	591 151			63 202 100	0,9 %
Accidents corporels	448	411	- 8,3 %	65 233	0,6 %
Tués	54	45	- 16,7 %	3 970	1,1 %
Blessés	665	586	- 11,9 %	80 945	0,7 %
Taux de gravité	0,12	0,11	- 9,2 %	0,06	80,0 %
Tués/millions d'habitants	91	76	- 16,7 %	63	21,0 %
Tués/milliards de km parcourus	8,9	7,8	- 12,8 %	8,2	- 5,0 %

Typologie des tués dans l'Ain : toutes les classes d'âge sont concernées

		Classes d'âge en années						Totaux	Répartition en %	
		0-13	14-15	16-17	18-24	25-44	45-64			65 et +
Individus	conducteurs de véhicules				11	9	5	7	32	71 %
	passagers			1	7	2		1	11	24 %
	piétons						2		2	4 %
	total des victimes	0	0	1	18	11	7	8	45	
	en pourcentage	0 %	0 %	2 %	40 %	24 %	16 %	18 %	100 %	
	sexe féminin				6	2	1	3	12	27 %
	sexe masculin			1	12	9	4	7	33	73 %
Type de véhicules	piétons						2		2	4 %
	bicyclettes						1	3	4	9 %
	cyclomoteurs								0	0 %
	motos				3	2			5	11 %
	véhicules agricoles								0	0 %
	VL			1	13	7	4	5	30	67 %
	VU				1				1	2 %
	PL – TC				1	1			2	4 %
	tricycles à moteur					1			1	2 %

L'alcool et la vitesse demeurent les causes premières des accidents mortels en particulier chez les jeunes conducteurs qui sont responsables de 41 % de ceux ci, pour la tranche 18 à 24 ans.

Typologie des responsables des accidents mortels

		Classes d'âge en années						Totaux	Répartition en %	
		0-13	14-15	16-17	18-24	25-44	45-64			65 et +
Individus	conducteurs de véhicules				17	12	5	7	41	100 %
	piétons								0	0 %
	total	0	0	0	17	12	5	7	41	
	en pourcentage	0 %	0 %	0 %	41 %	29 %	12 %	17 %	100 %	
	sexe féminin				3	0	1	2	6	15 %
	sexe masculin				14	12	4	5	35	85 %
Type de véhicules	piétons								0	0 %
	bicyclettes						1	3	4	10 %
	cyclomoteurs								0	0 %
	motos				1	2			3	7 %
	véhicule agricole								0	0 %
	VL				15	7	4	4	30	73 %
	VU					1			1	2 %
	PL – TC				1	1			2	4 %
	tricycles					1			1	2 %

Actions pilotées par le pôle

- 7 actions majeures
 - Les trophées de la sécurité routière 2010.
 - La soirée du challenge Vie-Rage en partenariat avec la Voix de l'Ain (réalisation d'un CD par les lycéens sur le comportement des conducteurs).
 - Formation des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) sur le thème "alcool, addiction et risque routier" avec l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA).
 - Seconde édition des cahiers de la sécurité routière avec la Voix de l'Ain.
 - Formation de 42 agents de l'État et du Conseil général à l'éco-conduite avec l'association nationale pour la promotion de l'éducation routière (ANPER).
 - Journée 2 roues motorisées à Ainterexpo pour les motards volontaires et les contrevenants.
 - 2 groupes de travail avec les IDSR pour la réalisation d'affiches et des supports d'intervention.

Actions portées par le pôle

- 35 actions réalisées à l'attention des jeunes
 - Action en milieu scolaire sur la sensibilisation aux risques 2 roues motorisées.
 - Campagne annuelle du Conseil général "sécurité dans les transports scolaires".
 - Actions de la prévention routière regroupées sous la forme d'un contrat global.
 - Action de l'IUT de Bourg en Bresse, etc.
- 8 actions sur le thème de l'alcool
 - Stages alcool avec le service pénitentiaire insertion et probation (SPIP) et l'association pour la formation continue des conducteurs de l'Ain (AFCCA).
 - Actions SAM (capitaine de soirée).
- 4 actions 2 roues motorisées
- 3 actions à destination des seniors
 - Audits de conduite, stage de mise à niveau, etc.
- 7 actions sur l'adaptation du comportement
 - Actions de sensibilisation aux risques routiers en entreprises, action de sensibilisation portée par la mairie de Grièges, etc.



Soirée de récompense du Challenge Vie-Rage



Journée 2 roues à Ainterexpo



Cérémonie de remise des trophées de la sécurité routière

La sécurité du consommateur : une veille constante

L'action de l'État se concentre sur quatre grandes missions qui toutes concourent à la sécurité des populations et en particulier des consommateurs :

- ✓ le contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments
- ✓ la protection économique du consommateur
- ✓ la santé des animaux
- ✓ la protection de l'environnement

La qualité et la sécurité des aliments sous contrôle

Il porte sur toutes les denrées alimentaires qu'elles soient d'origine animale ou végétale.

Ainsi, lors de l'épidémie de syndromes diarrhéiques, hémolytiques et urémiques du mois de juin, mettant en cause des graines germées contaminées par une bactérie *Escherichia coli* très pathogène, les services ont été mobilisés pour faire retirer de la vente les produits incriminés. Des jardineries ont ainsi été contrôlées.



Graines germées

Dans les abattoirs d'animaux de boucherie, chaque carcasse est inspectée sur les chaînes d'abattage par les agents en poste dans les établissements. Plus de 100 tonnes de viandes et d'abats ont ainsi été retirées de la consommation.

Au stade de la distribution (artisans des métiers de bouche, grandes et moyennes surfaces, restauration), plus d'un millier de contrôles ont été effectués.



Contrôle d'un hypermarché

Une protection économique du consommateur fortement sollicitée

Elle a notamment été assurée par la surveillance de certains professionnels dont l'activité est sensible comme le recouvrement de créances. Des anomalies ont été relevées sur l'ensemble des dossiers contrôlés. Les injonctions administratives prononcées pour faire cesser ces pratiques ont abouti, à ce jour, dans 9 cas sur 10.

La sécurité des prestations de services a également été le lieu de mises en œuvre d'actions administratives visant à faire cesser les dangers. A titre d'exemple des aires collectives de jeux ont été fermées par les gestionnaires à la suite des contrôles effectués.



Aire de jeux fermée suite à décision administrative

La santé des animaux : une forte préoccupation dans l'Ain

En 2011, un renforcement des contrôles a été mis en place, en termes de traçabilité des animaux lors des mouvements, couplé à un contrôle du respect du bien-être animal lors de ces transports.

Ainsi, 180 inspections ou contrôles documentaires ont été réalisés sur le marché aux bestiaux de Bourg-en-Bresse qui ont donné lieu à 15 procès-verbaux transmis au parquet. Autour de ce marché aux bestiaux, 2 opérations de grande ampleur ont été menées dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), qui réunit l'ensemble des services publics concernés par les risques de fraude : forces de l'ordre, douanes, direction départementale de la protection des populations (DDPP), union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), Parquet, etc.

Par ailleurs, dans les autres centres de rassemblement d'animaux ou points d'arrêt, 22 contrôles ont été menés, conduisant au retrait d'un agrément.

Une grande attention a été portée aux cheptels dits en déshérence pour lesquels des anomalies sont constatées, en termes de protection animale, de traçabilité et surtout de divagation. Ainsi 4 cheptels ont notamment fait l'objet de mesures de polices administrative et judiciaire (3 PV, euthanasie de 17 animaux et conduite à l'abattoir de 47 animaux en divagation).

La protection de l'environnement : vigilance et contrôles

Elle a été axée sur :

✓ la lutte contre le risque d'incendie dans les établissements d'élevage autorisés : 26 sur 158 ont été contrôlés dans le cadre de cette action, avec un taux

de non conformité de 73 %. Le contrôle porte sur la vérification des contrôles des installations électriques et de la présence de moyens de lutte et de prévention adaptés au risque sur le site.

✓ l'absence de rétention sous les stockages de carburants ou produits dangereux augmente le risque d'incendie et de pollution du milieu naturel. En 2011, l'inspection des installations classées est intervenue sur 6 plaintes suite à une pollution.

✓ le suivi du fonctionnement des entreprises agro-alimentaires : 14 sur les 40 du département ont été contrôlées soit dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle des entreprises agroalimentaires, soit vis-à-vis de la station d'épuration et du plan d'épandage, soit sur les installations d'ammoniac.



Milieu aquatique pollué



Etablissement incendié



Animaux en divagation dans l'Ain

II - Développer durablement les territoires et stimuler l'innovation

Un encouragement à l'innovation, gage de compétitivité des territoires

2011 a confirmé les tendances enregistrées en 2010 avec une nette reprise de l'activité économique. Le taux de chômage s'est stabilisé à 6,7% contre 7,1% en 2010.

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut estimer que plus de 20 M€ (hors politique de l'emploi) ont été injectés dans l'économie départementale par l'État :

✓ au titre de la revitalisation des territoires : 7,5 M€

Les outils mobilisés par l'État ont été :

▫ les fonds européens avec près de 5 M€ injectés (FEDER : 0,830 M€, FEADER - volet régional : 1,7 M€, FSE : 2,2 M€)

▫ le FNADT (0,775 M€) et le FISAC/FDACR (0,648 M€) sont venus soutenir les activités et services de proximité en finançant des maisons de santé pluridisciplinaires, des commerces ou des réaménagements de centre de village.

▫ les crédits DRAC avec 0,887 M€ (fonctionnement, investissement).

▫ les conventions de revitalisation avec 0,503 M€ visant à la création de 127 emplois.



Opération Job dating dans les salons de la préfecture autour des métiers de la « banque-assurance »

✓ au titre des dotations aux collectivités locales : 10,5 M€

Ces dotations se sont inscrites dans un schéma de l'intercommunalité rénové qui prendra effet progressivement (cf. focus sur l'intercommunalité).

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FSE : Fonds Social Européen

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FDACR : Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

Nature des dotations	Année 2011
Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)	5 896 447,42 €
Dotations globales d'équipement (DGE) des communes	Dotation intégrée à la DETR
Dotations de développement rural (DDR)	Dotation intégrée à la DETR
Dotations générales de décentralisation (DGD) : hygiène, titres sécurisés, assurance, urbanisme et régisseurs de police municipale	569 364,42 €
DGE et DGD du département	4 320 527,00 €

Le département de l'Ain tient une place à part en matière de recherche et de développement industriels.

5 projets présentés par le pôle de compétitivité Plastipolis ont été

retenus lors des appels à projet du fonds unique interministériel géré par le ministère de l'Economie et des Finances. Par ailleurs, Plastipolis collabore avec 4 projets sélectionnés en 2011 et qui sont portés par d'autres pôles.

On peut ajouter que les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) participent à la fois à l'aménagement du territoire et à l'innovation par l'approche transversale de certaines pathologies médicales.



Pôle européen de plasturgie

Dispositif	Nature du soutien	Montant
Pôle de compétitivité Plastipolis	XII ^e AAP	1 330 338 €
Pôle européen de plasturgie	FEDER	103 511 €
Allizé plasturgie	FEDER	149 894 €
Mécabourg	FNADT	100 000 €
Pôles d'excellence rurale	FNADT	1 200 000 €
Maisons de santé pluridisciplinaires SP	FNADT	315 217 €

3 conventions ont été conclues en 2011 pour un budget global de 56 000 € en vue de renforcer ou maintenir l'attractivité des territoires en assurant la correspondance de la main d'œuvre avec les besoins territoriaux, et en prévoyant leur adaptation aux évolutions à venir :

- ✓ 2 sur la zone territoriale emploi-formation (ZTEF) Bresse, Dombes, Val-de-Saône à destination des salariés des entreprises de la métallurgie.
- ✓ 1 sur la ZTEF Pays de Gex, Bassin Bellegardien, Haut-Bugey à destination des salariés des entreprises du bâtiment mettant en œuvre des techniques d'éco-construction.



Réunion du service public de l'emploi départemental

Un soutien tenant compte du développement durable du territoire, de la préservation de l'environnement et de la ruralité du département

Soutien à l'activité forestière

Ont bénéficié de 352 000 € sur 550 000 € de montant de travaux :

- 14,5 km de routes pour l'accès des camions forestiers
- 12 km de pistes à tracteurs
- 24 places de dépôts et retournement

Un développement cohérent et durable des territoires

Les priorités d'actions sont définies, notamment depuis 2008, par le Grenelle de l'environnement :

- lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie
- préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- instaurer un environnement respectueux de la santé
- adopter des modes de production et de consommation durables
- construire une démocratie écologique
- promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité



Chemin de desserte forestière à Poncin



Lac de Nantua

Gestion et préservation de l'eau

La déclinaison départementale du programme de mesures inscrites au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône – Méditerranée se traduit par 412 actions à engager pour atteindre le bon état écologique et biologique des masses d'eaux.

Gestion et protection de la nature

19 sites Natura 2000 sont recensés dans le département de l'Ain. En 2011, 5 documents d'objectifs ont été approuvés. 2 sites ont fait l'objet d'une procédure de révision de périmètre. Le dispositif «évaluation d'incidences Natura 2000» a été instauré.

- 45 attaques de lynx ont été constatées et indemnisées
 - 5414 sangliers ont été prélevés pendant la saison de chasse
 - 4300 cormorans ont été prélevés pour les eaux libres et les piscicultures extensives
- Les dégâts aux cultures ont diminué de 10% par rapport à la saison précédente



Dérivation de la Veyle à Buellas
Syndicat Mixte Veyle Vivante

Le nouvel arrêté cadre sécheresse a été signé en 2011. Des mesures de restriction d'eau ont été décidées dès le 16 mai 2011 et maintenues jusqu'en fin d'été.



Cormorans



Sanglier

Loi sur l'eau :

- 12 dossiers d'autorisation
- 162 dossiers de déclaration
- 19 dossiers d'intention

Le développement des énergies renouvelables

- ✓ 3 projets de zones de développement de l'éolien (ZDE) : projets d'Apremont, des Monts d'Ain et du Valromey. Un permis de construire a été accordé pour l'installation d'un parc éolien sur le secteur des Monts d'Ain en janvier 2012.
- ✓ 3 projets de centrale photovoltaïque au sol ont été instruits sur l'année 2011 dans le cadre de l'appel à projet national (St-Trivier-de-Courtes, Bellegarde et Béon).
- ✓ audit de 6 chaufferies en matière de développement du bois-énergie ainsi que le suivi de l'installation de nouvelles chaufferies bois collectives.



Projet «parc éolien de Ravière».

La promotion de l'éco-construction

Des conférences et actions de sensibilisation sur l'éco-construction ont permis de sensibiliser différents publics : professionnels du bâtiment, agents de l'État, particuliers et étudiants (300 élèves provenant de 4 établissements scolaires burgiens).



Outils pédagogiques développés par la CAPEB : plateforme «R» de l'éco-construction.

FOCUS

L'urbanisme sous pression



Conseil sur orientation d'aménagement à Saint-Martin-le-Châtel.

- ✓ 189 000 € de crédits État consacrés aux 22 procédures de PLU et 6 procédures de CC ainsi qu'au financement d'études pour les schémas de cohérence territoriale (SCOT).
- ✓ 49 «porter à connaissance» de l'État établis essentiellement à l'occasion de la révision de PLU ou de l'élaboration de CC.
- ✓ 75 actes d'approbation de procédures PLU ou CC contrôlés au titre du contrôle de légalité donnant suite à la rédaction de 25 avis.
- ✓ 13 636 actes d'urbanisme dont 5 660 permis de construire, soit une baisse de 2% par rapport à 2010.
- ✓ 16 plans locaux d'urbanisme (PLU) et 3 cartes communales (CC).
- ✓ une centaine de dossiers traités, lors de 50 journées de présence, par l'architecte-conseil et le paysagiste-conseil de l'État mis à disposition des collectivités.



Éléments de diagnostic territorial pour la commune de Villes.

Ruralité et agriculture : un soutien financier et technique

L'année agricole 2011 a été marquée par un printemps exceptionnellement chaud et sec. Mi-juin les prairies accusaient un déficit de pousse important et les cultures de maïs présentaient un aspect préoccupant. Toutefois à partir de fin juin les pluies fréquentes ont permis une bonne reprise de la végétation et il ne s'est pas avéré possible au ministre de l'Agriculture de reconnaître un état de calamité agricole.

Politique Agricole Commune

L'année 2011 a permis de mesurer les effets du bilan de santé de la PAC mis en œuvre en 2010 : de façon générale, la redistribution des aides du bilan de santé a avantagé les zones herbagères au détriment des zones céréalières.

A l'échelle de l'Ain, compte tenu de la diversité de l'agriculture départementale, le montant global des aides du premier pilier de la PAC, avant modulation, n'a pas évolué entre 2009 et 2010.

Plus de 66,2 M€ ont été versés aux agriculteurs de l'Ain au titre du premier pilier de la PAC, avec la perception mi-octobre d'une avance de 36,5 M€.

Dans le cadre du développement des téléprocédures, les services de l'État incitent les agriculteurs à solliciter leur aide par voie informatique et s'impliquent fortement dans l'accompagnement de ces nouveaux demandeurs.



Déclaration PAC : accompagnement des nouveaux demandeurs

Téléprocédures : 1 492 dossiers (soit plus de 45 % des demandeurs).



En juin le développement du maïs suivi avec vigilance

Protection des eaux et lutte contre la pollution

De nombreux projets de modernisation de bâtiments d'élevage se sont concrétisés, en particulier dans la zone du bassin de la Reyssouze classé vulnérable au sens de la réglementation de la protection des eaux et notamment vis à vis des nitrates.

En effet, en 2008, le bassin de la Reyssouze a été classé vulnérable au sens de la réglementation de protection des eaux vis-à-vis des nitrates, et des prescriptions spéciales au titre du 4^{ème} programme de lutte contre la pollution des eaux ont été arrêtées le 1er juillet 2009.

57 dossiers ont bénéficié d'une aide dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage pour un montant de crédits engagés de 2,05 M€.



Exemple d'un ensemble de stabulation



Exploitation dont la modernisation a été accompagnée par l'État et le FEADER : grange de séchage des fourrages à l'énergie solaire et fosse à lisier tapissée d'une géomembrane.

43 jeunes agriculteurs se sont installés avec le soutien financier des autorités publiques. Plus d'un million d'euros de crédits nationaux ou communautaires ont été consacrés à l'installation en agriculture.

En application de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, le produit de la taxe sur la cession à titre onéreux des terrains nus rendus constructibles à la suite de la révision des plans locaux d'urbanisme (PLU), est affecté à un fonds permettant de soutenir des projets innovants portés par de jeunes agriculteurs. Dans ce cadre le ministère de l'Agriculture a lancé un appel à projets et le dossier d'un jeune agriculteur de l'Ain a été retenu par le comité de sélection.

Lutte contre la régression des surfaces agricoles

L'année 2011 a été marquée par l'organisation de la première réunion de la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

Le plan végétal pour l'environnement qui permet d'aider à financer des matériels agricoles spécifiques, dans les zones où la reconquête de la qualité de l'eau constitue un enjeu, a aussi été très sollicité en 2011, suite à l'augmentation des taux de prise en charge.

67 dossiers correspondant à des investissements collectifs ou individuels ont bénéficié d'une prise en charge de plus de 711 000 €.

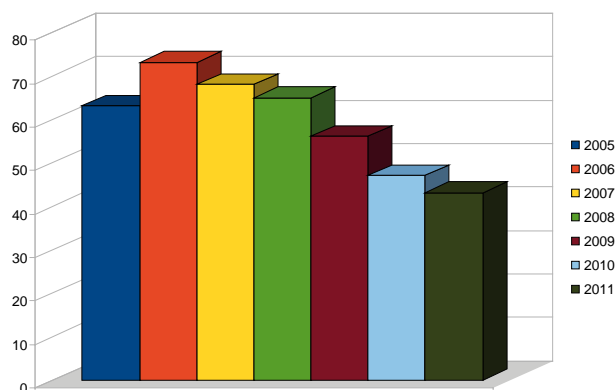
L'activité agricole se maintient dans le département

Le renouvellement des générations constitue un axe prioritaire des politiques agricoles. Dans l'Ain la situation est quasi stable avec un nombre d'installations proche de celui des départements.



Surface herbagère dans l'arrondissement de Nantua

Nombre d'installations d'agriculteurs accompagnées des aides publiques



Le rôle de la commission consiste notamment à donner des avis sur les documents d'urbanisme et certains permis de construire conduisant à une réduction des surfaces agricoles. Plus généralement, elle réfléchit aux moyens de contribuer à la limitation de la consommation des espaces agricoles.

L'objectif est de réduire sensiblement la consommation de foncier agricole qui est estimée à près 700 ha/an dans le département.



Coopération transfrontalière : sécurité et développement

FOCUS



Une agglomération genevoise à cheval sur deux cantons suisses et deux départements français

De par sa situation géographique et son histoire, l'Ain et en particulier le Pays de Gex et le bassin de Bellegarde, sont fortement impliqués dans la coopération avec les cantons suisses de Genève et de Vaud qui représente un volet important de l'activité de l'État dans le département.

✓ le préfet de l'Ain, est membre du Bureau du comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) et copréside la commission «sécurité et réglementation générale». Cette coopération touche un large éventail de domaines : lutte contre la fraude aux prestations, coopération dans le renseignement, montage d'opérations conjointes entre services de sécurité, mise en œuvre de l'Accord de Paris sur la libre circulation des personnes ...

✓ les services de l'État sont étroitement associés au projet d'agglomération autour de Genève et aux 3 projets d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) qui concernent le département :

PACA Meyrin - Saint-Genis, PACA Genève - Ferney et PACA de Bellegarde.

✓ ils participent activement aux travaux de la commission pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) et de la commission mixte franco-suisse de l'aéroport de Genève.

✓ ils représentent dans les instances locales la France, pays hôte de l'organisation Européenne pour la recherche nucléaire (CERN), notamment dans ses relations domaniales avec les communes et les agriculteurs du Pays de Gex.

✓ le préfet de l'Ain et les services de l'État assurent, pour la partie française, le fonctionnement et le suivi du centre de coopération policière et douanière (CCPD) installé sur la frontière franco-suisse, à Genève.

L'année 2011 a vu la transformation en Syndicat mixte de l'association régionale de coopération (ARC) qui regroupe toutes les communautés de communes frontalières du canton de Genève. Avec le canton de Genève est mis en place un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) chargé désormais de piloter le projet d'agglomération et qui sera officiellement installé en juin 2012.



Comité mixte franco-suisse

La réforme de l'intercommunalité : une démarche concertée

A la suite de l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale, le préfet a approuvé le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ain.

Il permet à terme :

- ✓ la couverture intégrale du département de l'Ain en établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en proposant l'intégration des 7 communes isolées restantes dans des communautés existantes (Belleydoux et Echallon dans la communauté de communes d'Oyonnax, Vesancy dans la communauté de communes du Pays de Gex, Ville-neuve dans la communauté de communes Porte-Ouest de la Dombes, Messimy-sur-Saône et Chaleins dans la communauté de communes Montmerle Trois Rivières et Angletfort dans la communauté de communes du Pays de Seyssel dont le siège est en Haute-Savoie).

- ✓ **la fusion de petites communautés de communes** dans des entités plus vastes pour franchir le seuil des 5 000 habitants en particulier celles qui ne sont pas en zone montagneuse, la communauté de communes Chans-trival fusionnera avec la communauté de communes Chalaronne Centre, la communauté de communes Pont d'Ain/Priay/Varambon a fusionné depuis le 1er janvier 2012 avec la commu-

nauté de communes Bugey vallée de l'Ain, les communautés de communes Terre d'Eaux et Colombier sont appelées à rejoindre le nouvel ensemble constitué des communautés du Sud-Bugey et enfin la communauté de communes Combe du Val Brenod fait partie du projet de constitution d'une communauté du Haut-Bugey.

- ✓ **la poursuite de la réduction du nombre de syndicats intercommunaux et mixtes** au moyen de 16 dissolutions et de 2 fusions, portant l'effectif des syndicats à 108 après réalisation du schéma contre 128 au 1er janvier 2011.

Il ouvre des perspectives de création de communautés de communes plus puissantes :

- ✓ dans le Haut-Bugey avec la fusion des communautés de communes Monts Berthiand, Oyonnax, lac de Nantua et Combe du Val Brénod.

- ✓ dans le Sud-Bugey avec la fusion des communautés de communes Valromey, Bugey Arènes Furans, Colombier, Belley Bas Bugey et Terre d'Eaux tout en laissant aux élus concernés le temps nécessaire en 2012 à la mise en place d'un pacte communautaire sans lequel aucun engagement commun n'est possible et donc des possibilités d'ajustement des périmètres envisagés.

Il suggère de poursuivre la réflexion pour des rapprochements à moyen

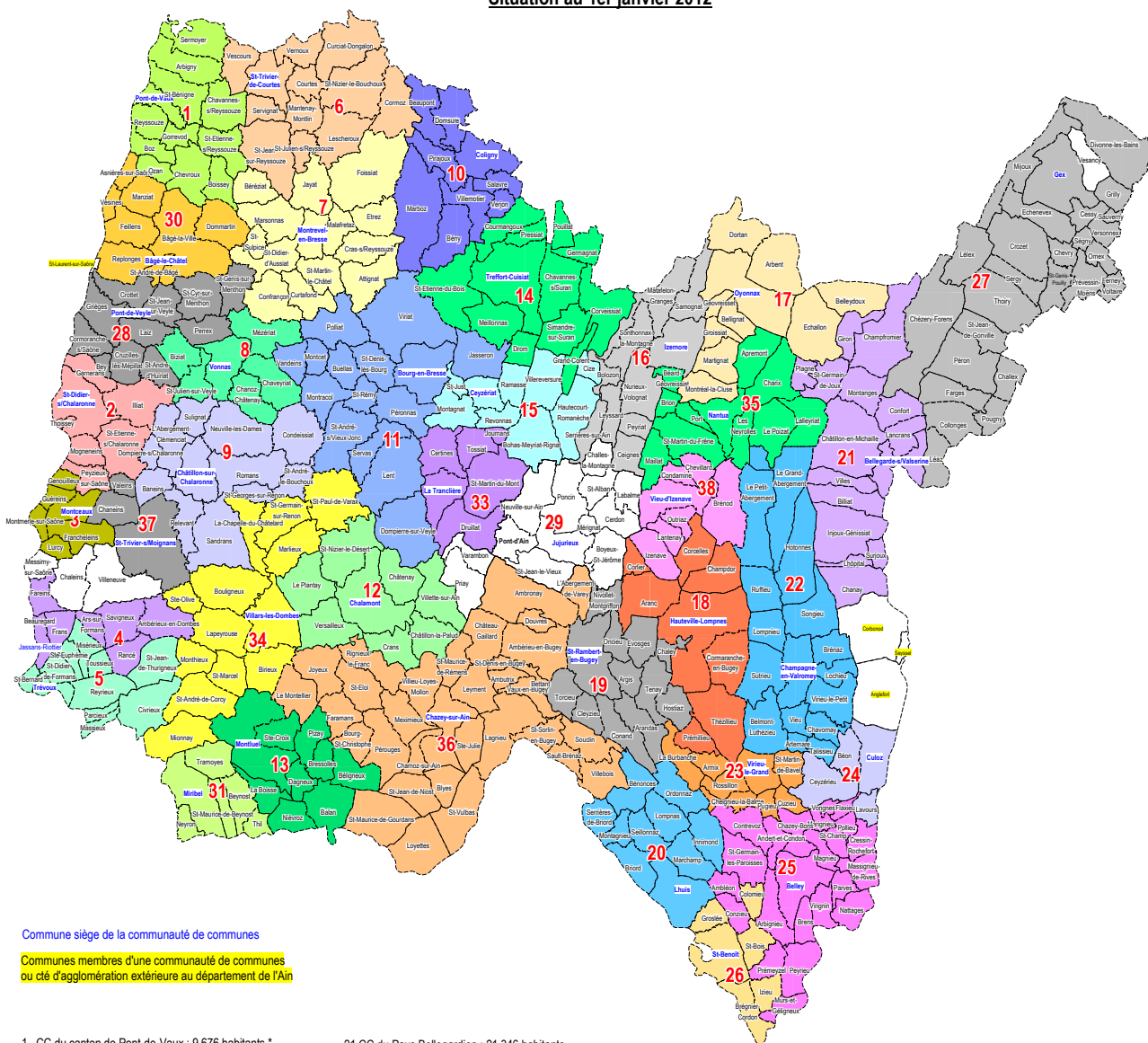
ou à plus long terme :

- ✓ dans le Val-de-Saône
- ✓ dans l'agglomération de Bourg en Bresse.
- ✓ autour du plateau d'Hauteville et plus généralement soit pour constituer des communautés plus fortes, plus cohérentes et plus solidaires, soit pour éviter que ne subsistent des communautés qui risquent à terme de manquer de ressources pour répondre aux besoins de leur population et des entreprises qui y siègent ou qui voudraient s'y installer.

Ce document n'est donc pas un « couperet » pas même un aboutissement. Il fixe la feuille de route.

Toute l'année 2012 sera consacrée à la poursuite de la concertation préalable à la rédaction des arrêtés de périmètres qui seront soumis à délibération des organes délibérants des syndicats intercommunaux et mixtes, et des communes intéressées qui devront les approuver à la majorité (« moitié au moins des conseils syndicaux ou municipaux intéressés représentant la moitié au moins de la population totale des communes concernées, y compris le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale ») pour que les préconisations du schéma soient effectivement mises en œuvre au mieux au 1^{er} janvier 2013 et sans doute au-delà pour les dossiers les plus sensibles.

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE
Situation au 1er janvier 2012



Commune siège de la communauté de communes

Communes membres d'une communauté de communes
ou clé d'agglomération extérieure au département de l'Ain

- | | |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 1 CC du canton de Pont-de-Vaux : 9 676 habitants * | 21 CC du Pays Bellegardien : 21 346 habitants |
| 2 CC Val-de-Saône - Chalaronne : 8 252 habitants | 22 CC du Valromey : 5 276 habitants |
| 3 CC Montmerle Trois Rivières : 8 621 habitants | 23 CC Bugey Arène Furans : 2 575 habitants |
| 4 CC Porte Ouest de la Dombes : 15 961 habitants | 24 CC du Colombier : 4 424 habitants |
| 5 CC Saône Vallée : 24 178 habitants | 25 CC de Belley Bas Bugey : 18 174 habitants |
| 6 CC du canton de Saint-Trivier-de-Courtes : 6 050 habitants | 26 CC Terre d'Eaux : 2 385 habitants |
| 7 CC de Montrevel-en-Bresse : 16 293 habitants | 27 CC du Pays de Gex : 75 996 habitants |
| 8 CC des Bords de Veyre : 8 035 habitants | 28 CC du canton de Pont-de-Veyle : 13 159 habitants |
| 9 CC Chalaronne Centre : 11 909 habitants | 29 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon : 13 434 habitants |
| 10 CC du canton de Coligny : 6 802 habitants | 30 CC du Pays de Bâgé : 14 157 habitants |
| 11 CA de Bourg-en-Bresse Agglomération : 73 386 habitants | 31 CC de Miribel et du Plateau : 22 844 habitants |
| 12 CC du canton de Chalamont : 7 027 habitants | 32 CC Bresse - Dombes Sud - Revermont : 6 357 habitants |
| 13 CC du canton de Montluel : 23 110 habitants | 33 CC Centre Dombes : 15 577 habitants |
| 14 CC de Treffort en Revermont : 9 262 habitants | 34 CC Centre Dombes : 15 577 habitants |
| 15 CC de la Vallière : 9 402 habitants | 35 CC Lac de Nantua : 9 992 habitants |
| 16 CC Monts Bernhian : 6 026 habitants | 36 CC de la Plaine de l'Ain : 63 487 habitants |
| 17 CC d'Oyonnax : 41 493 habitants | 37 CC Chanstrival : 2 872 habitants |
| 18 CC du Plateau d'Hauteville : 6 704 habitants | 38 CC Combe du Val - Brénod : 2 573 habitants |
| 19 CC de la Vallée de l'Albarine : 5 476 habitants | |
| 20 CC Rhône - Chartreuse de Portes : 4 352 habitants | |

* (population totale INSEE 2012)

III - Préserver la cohésion sociale

L'emploi sous tension

Les mesures en faveur de l'emploi

- ✓ la formation professionnelle

Alternance

- 2 926 contrats d'apprentissage enregistrés (2 828 en 2010)
- 1 108 contrats de professionnalisation enregistrés (960 en 2010), dont 878 concernant des jeunes (806 en 2010)
- 4 conventions de promotion de l'emploi avec 4 groupements d'employeurs, d'insertion et de qualification (GEIQ), pour un montant total de 43 218 € (41 160 € en 2010), pour accompagner en parcours de qualification et d'insertion 63 salariés en contrats de professionnalisation (60 en 2010)
- 3 conventions relevant du contrat de plan État/Région (sécurisation de parcours d'apprentissage) et 3 conventions de gestion prévisionnelle territorialisée d'emploi et de compétences, pour un montant total de 105 400 €.

- ✓ validation des acquis de l'expérience (VAE)

En 2011 :

- 27 dossiers individuels de VAE ont été instruits et déclarés recevables (53 en 2010) et 9 titres professionnels ont été délivrés (8 en 2010)
- 1 convention collective d'aide à la VAE a été conclue pour un montant total de 21 920 €

- ✓ politique du titre

En 2011, 510 titres ou certificats de compétences professionnelles ont été délivrés (474 en 2010)

- ✓ les contrats aidés

La mise en œuvre du contrat unique d'insertion (CUI) comporte deux volets : le CAE (secteur non marchand) et le CIE (secteur marchand)

Le plan de mobilisation pour l'emploi a permis de conclure :

- 2 662 CAE (2 450 en 2010) dont 630 cofinancés par le Conseil Général (513 en 2010) pour un budget État de 11 520 967 €
- 465 CIE (788 en 2010) dont 33 cofinancés par le Conseil général pour un budget État de 1 124 303 €

- ✓ le soutien à l'activité partielle

La reprise de l'activité économique constatée sur le tertiaire a permis d'alléger les prises en charge du chômage partiel financé par l'État. Toutefois, ces dispositifs qui atténuent les baisses brutales d'activité ont encore représenté plus d'1 M€ d'indemnisation (en incluant le FNE formation, outil qui permet d'adapter les postes de travail à l'activité de l'entreprise).



Plan hiver 2011-2012 : faire face aux besoins

FOCUS

Le plan hiver 2011-2012 a fonctionné de façon continue du 16 décembre 2011 au 31 mars 2012, alors que le plan hivernal 2010-2011 s'est déclenché uniquement lorsque les températures étaient négatives le jour et comprises entre -5°C et -10°C la nuit (55 jours d'ouverture).

A l'instar des années précédentes, une convention d'objectifs a été signée, le 14 octobre 2011, avec le service d'information, d'accueil et d'orientation (SIAO), qui a géré le dispositif « plan hiver ». Ainsi, toutes les demandes ont pu être satisfaites, seulement quelques personnes ont refusé les offres d'hébergement proposées.

15 000 nuitées ont été mises en œuvre. 90 à 95 % de ces nuitées ont été attribuées à des personnes déboutées du droit d'asile.

L'hébergement s'est essentiellement effectué dans des structures regroupées, foyers Alfa3A localisés à Oyonnax, Bellignat, Culoz et en cas d'urgence dans quelques hôtels à titre très temporaire (au plus 5 nuits) ce qui représente 5 % des nuitées. Il n'a pas été nécessaire de recourir à des hébergements collectifs de type gymnase.



Signature de la convention avec le SIAO le 24 octobre 2011

Au 31 mars, 101 personnes étaient encore mises à l'abri dans ce cadre. Elles devront progressivement libérer les hébergements au plus tard le 1er juillet.

Le logement social progresse

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Le 16 mai, le 4^{ème} PDALPD a été signé conjointement avec le Conseil général pour la période 2011-2015. Ce plan intègre les dispositions du plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion qui traite plus spécifiquement de la question de l'hébergement et de la sortie de l'hébergement vers le logement, conformément aux orientations de la politique dite du "logement d'abord".

Concrètement, la mise en œuvre de ce 4^{ème} plan s'est traduite par :

✓ le financement de 299 logements locatifs très sociaux à raison de 273 logements dans le parc public (aides au financement : État 3 000 848 €, Conseil général 2 010 405 €) et de 26 logements dans le parc privé (aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) 847 785 €, aides du Conseil général 480 148 €).

Il s'agit de crédits de l'État mis à la disposition du Conseil général dans le cadre de la délégation de compétence et de financements propres du Conseil général.



Bellegarde Beauséjour : démolition en mars 2011 de 100 logements pour le renouvellement urbain du quartier

✓ la mise en place d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Il s'agit de développer le repérage des situations d'indignité et de précarité et d'améliorer la coordination et le suivi des dossiers.

✓ le relogement de plus de 600 ménages en difficulté dans le cadre d'un dispositif rénové de gestion du droit de réservation préfectoral et des accords collectifs, un résultat en augmentation significative par rapport à 2010 (+ 40 %).

✓ la mise en place de l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) : financé par l'État, l'AVDL complète les mesures déjà financées par le fonds de solidarité logement. Essentiellement orienté vers les sortants d'hébergement et vers les publics menacés d'expulsion, l'AVDL a permis de soutenir en 2011 près de 80 ménages en grande difficulté.

✓ la mise en place de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) : coprésidée par un sous-préfet et un conseiller général. Les CCAPEX ont étudié 450 situations de ménages menacés afin de rechercher une alternative à l'expulsion.

Le programme "Habiter Mieux"

Ce programme est destiné à aider les ménages propriétaires en situation de précarité énergétique à réaliser des travaux d'amélioration de la performance thermique de leur logement.

L'État a apporté une enveloppe de 3,2 M€ pour compléter les aides de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat qui a concerné près de 2000 ménages en 6 ans.

Les quartiers ANRU

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine intervient sur deux zones urbaines sensibles du département :

✓ à Bourg en Bresse, la rénovation du quartier de la Reyssouze progresse très rapidement, plus de 90% des opérations sont engagées et plus de 12 M€ de subventions ont été versées.

✓ à Oyonnax, les travaux de construction de la maison de quartier avec l'aide du FEDER pour un montant de 305 000€.

Les conventions d'utilité sociale signées avec les organismes HLM sont de véritables contrats de performance qui engagent les partenaires sociaux de l'État et des collectivités dans le développement et la réhabilitation des logements sociaux, mais aussi dans l'amélioration des services offerts aux locataires. Plus de 33 000 logements locatifs sont concernés dans l'Ain.

On constate une nouvelle année record de production de logements locatifs sociaux en 2011 dans le département de l'Ain, avec 1 578 logements financés



Isolation thermique



Opération ANRU Reyssouze Bourg-en-Bresse

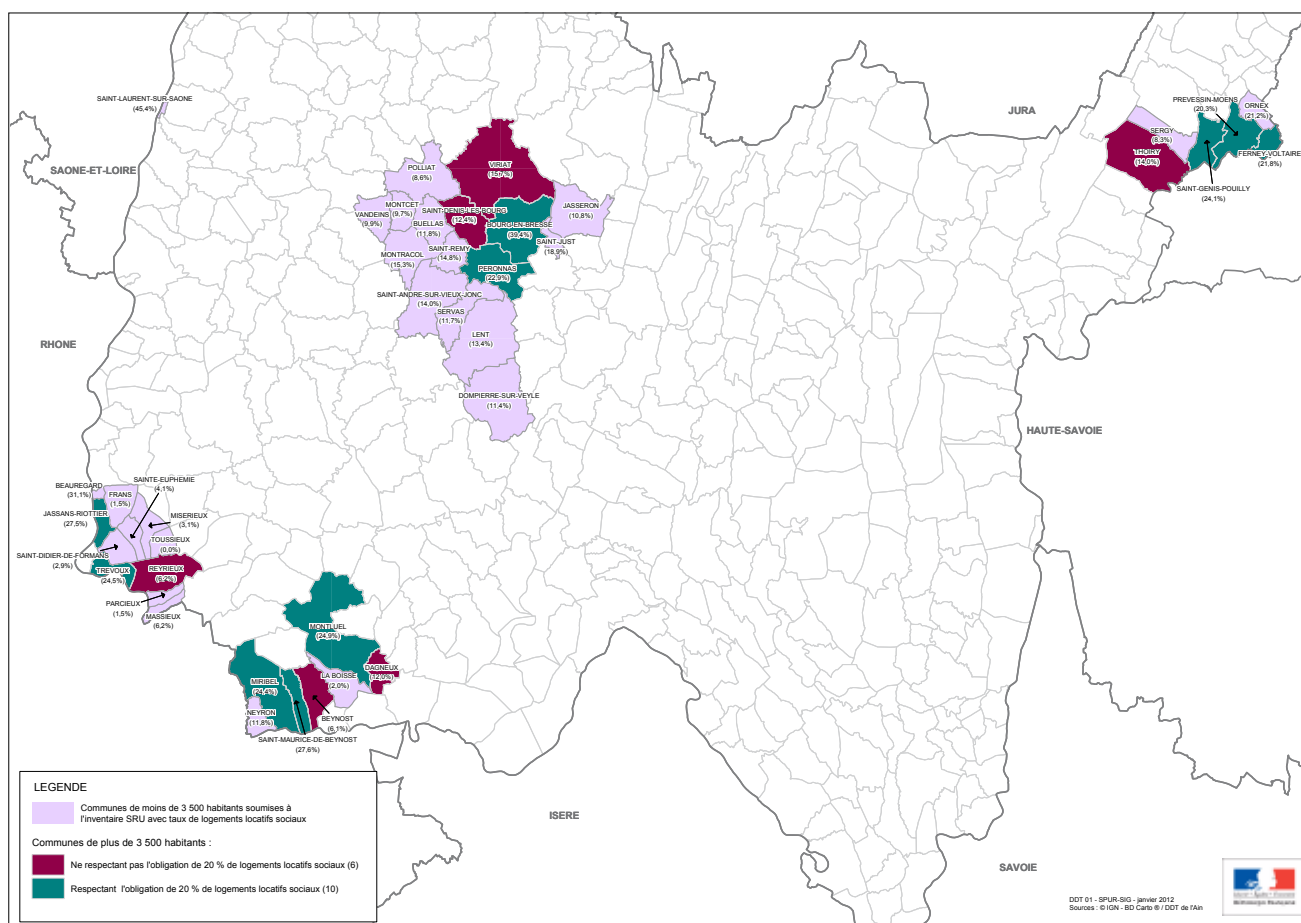
dont 392 en location-accession. Plus de la moitié de ces logements se situent dans les zones les plus tendues du département et 22% d'entre eux avec un loyer "très social" sont réservés aux plus démunis. Cela se traduit, pour un montant de 200 M€ de travaux par une intervention de l'État de 4 M€ sous forme de subventions et de 53 M€ sous forme d'aides indirectes (TVA réduite, exonération de TFPB compensée, réduction des taux de prêts).

2011 : année bilan des obligations de la loi SRU
 Le bilan triennal réalisé en 2011 pour évaluer les communes soumises au quota de 20% de logements sociaux a montré que, malgré un contexte de forte tension sur le foncier dans le pays de Gex mais aussi dans la périphérie de Lyon, les collectivités locales se sont mobilisées pour atteindre les objectifs en matière de progression du taux de logements sociaux. La commune de Prévessin-Moens en atteignant l'objectif de 20% en 2011 est sortie du dispositif de pénalisation.



Logements LOGIDIA à Prévessin-Moens

Communes soumises à l'inventaire SRU des logements locatifs sociaux Situation en 2011



Une politique culturelle au service de l'Ain : une protection et une mise en valeur du patrimoine bâti

Les monuments historiques appartenant à l'État

- ✓ travaux de mise en sécurité de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Belley pour un montant de 220 000 €.
- ✓ travaux d'entretien courant et de maintenance des installations de la cathédrale de Belley et de la poype de Villars-les-Dombes pour un montant de 26 274 €.

Les monuments historiques n'appartenant pas à l'État

- ✓ expertise technique à l'élaboration des projets d'entretien des monuments historiques appartenant aux communes ou à des propriétaires privés. L'État peut, pour cela, leur accorder une aide financière.

Pour l'année 2011, le montant des subventions pour des travaux d'entretien s'élève à 53 075 €. Cette aide a engendré une enveloppe de travaux atteignant 249 631 €.

Le patrimoine non protégé

L'État propose et valide des dossiers pouvant prétendre au label de la Fondation du Patrimoine. En 2011, la conformité a été délivrée pour la restauration de 7 bâtiments et 11 dossiers de projets de travaux ont été engagés.



Ferme du Mont à Chevroux, monument historique classé en 1925, restauration de la cheminée dite "sarrasine", élément construit vers la fin du XVIème siècle

Eglise Saint-Oyen de Meillonas, monument historique classé en 2002, découverte, au cours du chantier de restauration des enduits intérieurs, d'une peinture murale représentant la tête d'un cheval et pouvant être datée du début du XVème siècle



La promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité

La qualité architecturale et l'intégration paysagère des constructions, la prise en compte des enjeux liés au développement durable sont des missions majeures de l'État.

2 000 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été instruites dans les périmètres protégés

Des permanences d'assistance architecturale ont été mises en place dans différentes mairies du département.

L'examen d'autres projets plus sensibles est aussi à noter : l'extension de la maison des enfants d'Izieu, le devenir de l'ancienne prison de Bourg-en-Bresse, les projets de construction de maisons individuelles dans des sites remarquables comme sur les communes de Saint-Sulpice ou Andert-Condou.

Enfin, de nouvelles procédures pour la définition des abords des monuments historiques ont été utilisées, proposées et approuvées par les communes concernées.

Education nationale : 116 000 élèves à former



Début de journée pour les élèves d'une école primaire



Visite du parc de la préfecture par des écoliers dans le cadre d'un projet pédagogique

La population et les établissements scolaires continuent de croître

En 2011, il a été constaté une augmentation de 3,2 % des élèves scolarisés dans le département

Les élèves

ELEVES	2011 (Variation / 2010)	2010 (Variation / 2009)
509 ECOLES	66 966 élèves (+ 605)	66 361 élèves (+ 555)
470 écoles publiques	60 476	59 856
39 écoles privées	6 490	6 505
63 COLLEGES	33 278 élèves (+ 516)	32 762 élèves (+ 659)
49 collèges publics	27 223	26 896
14 collèges privés	6 055	5 866
26 LYCEES	15 577 élèves (+ 115)	15 462 élèves (+ 205)
7 lycées professionnels publics	3 069	3 140
3 lycées professionnels privés	891	870
12 lycées généraux publics	10 427	10 386
4 lycées généraux privés	1 190	1 066
1 EREA	146 élèves (+ 0)	146 élèves (-1)
13 LYCEES POST BAC	899 étudiants (- 30)	929 étudiants (-14)
11 lycées publics post bac	848	872
2 lycées privés post bac	51	57

Le personnel

Premier degré : 3 526 enseignants dans les écoles publiques et 342 dans les écoles privées sous contrat.

Second degré : 4 097 enseignants dans les collèges et lycées, dont 3 478 dans les établissements publics et 619 dans les établissements privés sous contrat.

- 16 personnels d'inspection
- 213 personnels de direction et d'éducation
- 31 personnels d'orientation
- 507 personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé

Résultats aux examens : l'Ain en bonne position

**Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)
pour les collèges publics et privés sous contrat
(toutes séries confondues)**

	DNB 2010	DNB 2011
France	83,3	83,6
Académie de Lyon	87,3	87,2
Département de l'Ain	89,1	88,2

**Taux de réussite au baccalauréat général et technologique
pour les lycées publics et privés sous contrat
(toutes séries confondues)**

	Bac général 2010	Bac général 2011	Bac technologique 2010	Bac technologique 2011
France	87,4	88,2	81,7	82,3
Académie de Lyon	88,0	89,0	85,7	84,6
Département de l'Ain	87,6	89,3	85,8	87,2

Taux de réussite au baccalauréat professionnel

	2010	2011
France	85,4	83,6
Académie de Lyon	87,2	85,6
Département de l'Ain	91,2	86,6

Accompagnement et scolarisation des élèves handicapés

Evolution du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans l'Ain

	2006	2010	2011
1er degré	1 083	1 171	1 293
2 nd degré	441	750	795

Dans le premier degré : 380 élèves sont accueillis dans les 37 classes d'inclusion scolaire (CLIS) du département.

Une CLIS a été créée à Bellegarde sur Valserine, avec pour spécificité d'accueillir des enfants souffrant de troubles envahissants du développement.

Dans le second degré : 224 élèves sont accueillis cette année dans les 24 unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) du département.

Une ULIS a été créée au collège de Villars les Dombes. 448 auxiliaires de vie scolaire (AVS) accompagnent 755 élèves dont 631 dans le premier degré et 124 dans le second degré.

Mémoire et solidarité : l'Ain se souvient

Pilotée au niveau national, la politique mémorielle est déclinée dans les départements en fonction des spécificités historiques locales.

Les actions mémorielles

✓ concours national de la résistance et de la déportation : 50 lauréats ont été récompensés.

✓ lancement, le 14 décembre, à Nantua, du DVD «*Le prix de la Liberté*» présentant les témoignages de résistants, co-réalisé avec le Conseil général de l'Ain.

✓ accompagnement du travail réalisé par l'école élémentaire de Dagneux qui a retracé le parcours des fusillés dont les noms sont inscrits sur le monument érigé sur le lieu du massacre à Dagneux. Ce travail de recherches historiques a donné lieu à l'édition d'un DVD.

✓ présentation des expositions du service concernant l'ensemble des conflits du XX^{ème} siècle et notamment, inauguration de l'exposition «*La dissidence en Martinique et en Guadeloupe*», dans les salons de la préfecture le 13 juillet.

Les journées nationales commémoratives

Organisation de 7 cérémonies commémoratives à Bourg-en-Bresse, Cerdon, Izieu ou Nantua. La jeune génération a été étroitement associée à ces cérémonies, notamment par le dépôt d'une gerbe commune aux autorités, aux élus et au monde combattant.

La solidarité, mission essentielle pour l'office national des anciens combattants (ONAC) et victimes de guerre consiste à apporter à l'ensemble des ressortissants du secours d'urgence et des aides financières.

Le budget de solidarité d'un montant de 134 544,50€ s'est réparti comme suit :

Difficultés financières	83 890,85 €
Maintien à domicile	24 047,00 €
Frais médicaux	10 889,00 €
Frais d'obsèques	11 744,00 €
Aides sous forme de chèques de services	3 973,65 €

Une aide différentielle aux conjoints survivants : 32 veuves ont été aidées pour un montant total de 25 969€.



Cérémonie commémorative des 21 fusillés de Dagneux



Cérémonie commémorative du 11 novembre 2011



Remise des prix aux lauréats du concours national de la Résistance et de la Déportation le 16 juin 2011

Immigration / intégration : un enjeu fort pour la préfecture

Environ 45 000 étrangers sont recensés dans le département de l'Ain.

Le droit au séjour des étrangers en France s'applique dans le respect des textes, mais en prenant en compte la nécessité de gérer les situations complexes, parfois humainement difficiles avec équité, pragmatisme et dans le respect des valeurs humaines et des droits fondamentaux des étrangers.

La délivrance des titres

✓ les titres de séjour

6 650 titres de séjour ont été délivrés ou renouvelés dont 1 029 premières cartes et 5 621 renouvellements (84,5%). Les populations les plus représentées dans le département sont de nationalités marocaine, turque, algérienne et tunisienne.

✓ les demandes d'asile

2009	2010	2011
309	243	183

La diminution du nombre de demandes s'explique par l'inscription de nouveaux pays dans la liste de pays considérés au niveau national comme des «pays d'origine sûrs» (46% des demandes émanent de ressortissants kosovars).

✓ le regroupement familial

95 dossiers ont été traités en 2011 : 78 demandes par introduction, 17 en admission pour les personnes déjà sur le territoire français. 66 dossiers ont reçu un avis favorable.

✓ les étrangers malades

124 dossiers ont été déposés en 2011, 50% de ceux-ci ont reçu un accord.

✓ les régularisations de personnes en situation irrégulière par le travail.

15 personnes ont vu leur situation régularisée et ont obtenu un titre de séjour salarié valable 1 an.

Les naturalisations

✓ Les naturalisations par décret

648 nouvelles demandes ont été enregistrées en 2011 contre 511 en 2010, soit une augmentation de 26,8%.

Le nombre de personnes naturalisées est passé de 833 en 2010 à 647 en 2011, du fait des exigences nouvelles en matière d'insertion professionnelle.

Les demandes de naturalisation par mariage avec un ressortissant français ont progressé, de 138 demandes en 2010 à 304 en 2011.



Cérémonie de remise des décrets de naturalisation aux bénéficiaires

L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

La réforme législative introduite par la loi du 16 juin 2011 permet aux étrangers dont il a été constaté l'irrégularité de leur situation en France, d'organiser librement leur départ, dans un délai de 30 jours.

Pour 2011, 786 mesures d'éloignement ont été prononcées et 229 personnes ont quitté le territoire français, dont environ la moitié en application de cette législation, et qui, conformément à une directive européenne, a pour objectif de favoriser l'éloignement volontaire.

La commission d'expulsion a prononcé l'éloignement d'un ressortissant tunisien condamné en 2009 dans le cadre du procès de l'attentat de Djerba.

Le dispositif d'aide au retour a permis 43 éloignements contre 37 en 2010.

Asile, séjour et éloignement des étrangers

	2008	2009	2010	2011
Demandes d'asile déposées	275	309	243	183
Titres de séjour délivrés	6 890	7 170	6 534	6 650
Mesures d'éloignement prononcées	514	540	637	786
Départs effectifs	202	215	222	229



Annexes

Annexe 1 La politique immobilière de l'État : une profonde évolution



Site de La Grenouillère à Bourg-en-Bresse

L'amélioration de la performance immobilière des administrations et de leurs opérateurs constitue une mesure transverse de la révision générale des politiques publiques (RGPP) au bénéfice de toutes les administrations et de la maîtrise des dépenses publiques. Cette action vise à satisfaire plusieurs objectifs :

- ✓ permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier mieux adapté à leurs missions.
- ✓ donner aux fonctionnaires un cadre de travail de meilleure qualité fonctionnelle.
- ✓ créer de nouvelles synergies entre les services et des économies grâce aux regroupements et aux mutualisations entre les services.
- ✓ disposer d'un parc immobilier moins coûteux et répondant aux objectifs d'un «État exemplaire», en termes de coût comme de respect des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Une gestion dynamique de l'immobilier de l'État

Les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) constituent une étape essentielle de la mise en

œuvre de la politique immobilière de l'État. Le SPSI de l'Ain a été élaboré en 2011.

Dans ce domaine, on peut citer les actions suivantes :

- ✓ le regroupement sur le site de la Grenouillère, de deux directions départementales (DDPP-DDCS) et de la délégation territoriale départementale de l'agence régionale de santé (DTD-ARS), et donc la vente de plusieurs bâtiments de l'État vétustes et inadaptés à une administration moderne.
- ✓ l'installation de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT-DREAL) sur le site de la direction départementale des territoires (DDT).
- ✓ la mise en place à Bourg-en-Bresse du service des impôts des particuliers (par fusion entre le centre des impôts et la trésorerie spécialisée impôts), permettant ainsi le regroupement des personnels sur le site de la Grenouillère et la fin du bail de la trésorerie principale de Bourg-en-Bresse.
- ✓ l'emménagement de services de l'éducation nationale à Belley dans des locaux plus fonctionnels et à Gex dans des locaux déjà occupés en partie par une autre administration d'État.
- ✓ la cession des bâtiments des douanes de Crassy à Divonne-les-Bains et de Châtillon-en-Michaille devenus inutiles.

Réduction des surfaces de bureaux occupées par l'État : objectif 12m² par agent

Depuis deux ans, on constate un mouvement de réduction nette, c'est-à-dire tenant compte des accroissements et diminutions, des surfaces de bureaux occupées par l'État :

Année	Surface Utile Brute (SUB)	Diminution de la SUB en m ²	Diminution de la SUB en %
2010	53 338 m ²	- 1 953 m ²	- 3,7 %
2011	51 385 m ²	- 1 785 m ²	- 3,5 %

Les cessions des biens immobiliers : une novation importante

L'optimisation de la gestion du parc immobilier comme de nouvelles modalités d'exercice des missions entraînent la libération d'espaces et la mise en vente des biens inoccupés ou devenus sans emploi.

Dans l'Ain, le niveau de cessions a été de :

- 349 000 € en 2009
- 2 334 000 € en 2010
- 1 186 000 € en 2011

Le produit de ces cessions a permis de financer les travaux du site de la Grenouillère et de participer au désendettement de l'État. Un exemple récent : la vente de l'ancienne gendarmerie désaffectée de Pont-d'Ain en décembre 2011.



Gendarmerie de Pont-d'Ain

Des cessions en toute transparence

L'État a mis en œuvre depuis 2009 de nouvelles méthodes pour valoriser son patrimoine afin d'être un acteur reconnu sur le marché immobilier. Ainsi, pour améliorer la transparence et l'accès aux informations permettant aux acteurs du marché et aux collectivités locales de disposer de la visibilité qu'exige la politique immobilière, le site <http://www2.budget.gouv.fr/cessions/> ouvert à tous, informe des opérations prévues en matière de cessions.

L'État propriétaire doit entretenir son patrimoine pour en maintenir la valeur

En 2011, dans l'Ain, 849 321 € ont été délégués sur le programme d'entretien dont 516 500 € pour la rénovation du site de la Grenouillère accueillant deux DDI et la DTD-ARS.

La recherche de la performance énergétique est une priorité de ce programme.

Annexe 2

Qualité et performance : une exigence du service public

Dans le cadre du suivi de la qualité et de la performance des services de la préfecture, un baromètre public de la qualité de l'accueil a été réalisé par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) en lien avec TNS Sofres, à base d'enquêtes mystères (appels téléphoniques, visites et demandes anonymes de renseignements par courriers, courriels).

En 2011, la préfecture de l'Ain est classée 29^{ème} sur les 164 sites (préfectures et sous-préfectures de plus de 150 000 habitants) et 1^{ère} en Rhône-Alpes. Sur des bases similaires, la préfecture était 30^{ème} en 2010 sur 163 sites.

Les préfectures comme d'autres structures telles que les finances publiques, les services judiciaires et l'Education nationale sont ainsi évaluées sur la base commune du respect de 11 engagements du référentiel commun Marianne, repris dans le référentiel "Qualipref". Ceux-ci portent notamment sur les conditions d'accueil et d'accès, les délais de traitement des demandes. Sur ces délais, un classement interne aux préfectures effectué dans le rapport annuel du député LE FUR, positionne la préfecture de l'Ain parmi les premières ex aequo. La préfecture fait l'objet d'une certification qualipref de sa prestation d'accueil par l'AFNOR, réexaminée annuellement depuis 2007.

Titres et autorisations délivrés

Délivrance des titres

Titres	2010	2011	Evolution
Passeports	22 460	24 251	7,9 %
Cartes nationales d'identité	57 320	60 371	5,3 %
Permis de conduire	22 525	24 730	9,8 %
Cartes grises	82 727	88 136	6,5 %
Ensemble	185 032	197 488	6,7 %

Installations classées pour la protection de l'environnement

Titres	2010	2011	Evolution
Arrêtés d'autorisation	24	18	- 25,0 %
Arrêtés des prescriptions complémentaires	88	75	- 14,7 %
Arrêtes de mises en demeure et de consignation	47	54	14,9 %
Arrêtés d'ouvertures d'enquête publique	13	13	0 %
Récépissés de déclaration	114	109	- 4,4 %
Autres récépissés	52	124	138,4 %

Annexe 3

Interventions financières : l'État assume ses responsabilités

On distingue les dépenses effectuées après ordonnancement, les dépenses effectuées sans ordonnancement, celles imputées sur les comptes spéciaux du Trésor et les comptes d'avances.

Le budget de l'État est présenté par politiques publiques (justice, défense, culture, ...), appelées *missions*. Une mission comprend un ensemble de *programmes* concourant à une politique publique définie. Les crédits sont donc déclinés en missions, en programmes, puis en *actions*.

Le montant hors dotations et dépenses de rémunération payées par la direction départementale des finances publiques de l'Ain (DDFIP) s'élève à 1 338,4 M€ contre 903,3 M€ en 2010.

Cependant ces dépenses ne se font pas exclusivement au profit de l'Ain.

En effet, toutes les dépenses des services déconcentrés de l'État dans le département ne sont plus assignées dans leur intégralité sur la caisse de la DDFIP de l'Ain.

En revanche, cette dernière est comptable assignataire des dépenses de services déconcentrés de l'État implantés dans d'autres départements, notamment de la direction inter-départementale des routes (DIR) Centre-Est couvrant 14 départements relevant de 4 régions.

Les données fournies ne sont en outre pas exhaustives pour d'autres raisons :

✓ l'organisation financière de l'État, sous sa forme actuelle, ne permet pas d'avoir au niveau

départemental, une vision globale de toutes les dépenses. Certaines administrations ont en effet un cadre d'action régional voire inter-régional. Des dépenses, notamment celles d'investissement, sont gérées et payées directement par les administrations centrales.

✓ toutes les dépenses de l'État ne sont pas toujours directement exécutées par des administrations d'État. Il existe en effet de nombreux opérateurs, qui, sous le contrôle de l'État, participent à la conduite des politiques publiques : établissements publics nationaux, agences, groupements qui accomplissent des missions de service public à côté de l'administration stricto sensu. Le recensement de leurs dépenses n'est pas automatisé.

A titre d'exemple, des sommes importantes en matière d'emploi sont directement versées par le Pôle emploi, sans transiter par le réseau comptable des directions des finances publiques.

L'accroissement de 48% des paiements effectués par la DDFIP en 2011 s'explique principalement :

✓ d'une part, par les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle qui avait induit en 2010 un transfert de ressources des comptes spéciaux (versement des avances) vers les dotations aux collectivités locales pour compenser la diminution du produit de la fiscalité directe locale, paramètre qui ne joue plus en 2011 dans la mesure où de nouveaux impôts locaux ont remplacé la taxe professionnelle

✓ d'autre part, par l'intégration en 2011 de la DIR Centre-Est

Budget général des dépenses après ordonnancement

Code ministères	Ministères	Montants payés en 2011
3	agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	100 784 305 € dont 6 487 183 € concernant des budgets interministériels
9	intérieur, Outre-mer et collectivités territoriales	21 115 760 € dont 3 970 826 € concernant des budgets interministériels
23	écologie, développement durable, transports et logement	221 340 675 € dont 65 844 940 € concernant des budgets interministériels
TOTAL		343 240 740 €

Comptes spéciaux des dépenses après ordonnancement

Code ministère	Ministère	Montants payés en 2011
7	Budget, comptes publics et fonction publique	604 252 444 €

(1) dont 604 198 694 concernant les avances sur le montant des impositions revenant aux collectivités

Budget général et comptes spéciaux des dépenses sans ordonnancement

Ministères	Programmes	Intitulés programmes	Montants payés en 2011
Budget, comptes publics et fonction publique	200	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État ⁽¹⁾ (crédits évaluatifs)	360 686 894 €
	201	Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux ⁽²⁾ (crédits évaluatifs)	30 177 125 €
TOTAL			390 864 019 €

(1) dont : 219 275 517 € (remboursements au titre de la TVA)

3 644 129 € (au titre des remboursements en matière d'enregistrement, de domaine, de timbre et de contributions indirectes)

33 064 951 € (dégrèvements et restitutions au titre de la prime pour l'emploi)

31 484 338 € (remboursements au titre de l'impôt sur les sociétés)

(2) dont : 3 035 852 € (dégrèvements au titre de la taxe foncière)

15 267 619 € (dégrèvements au titre de la taxe d'habitation)

Dépenses de rémunération des personnels de l'État

Ministères	2010	2011
MAAPRAT	6 078 799 €	2 840 000 €
Budget	42 532 405 €	42 558 384 €
Education nationale	458 752 196 €	467 096 143 €
MEDDTL	13 634 265 €	12 855 263 €
Intérieur (police nationale)	14 617 517 €	15 421 249 €
Intérieur (administration territoriale)	10 681 750 €	10 681 750 €*
Intérieur (gendarmerie nationale)	21 343 016 €	21 860 388 €
Jeunesse, sports et vie associative	1 163 762 €	1 163 762 €*
Justice (services judiciaires)	7 723 376 €	8 133 874 €
Justice (services pénitentiaires)	11 599 246 €	13 269 441 €
Défense (armée de l'Air)	42 376 505 €	45 791 424 €
TOTAL	630 502 837 €	641 671 678 €

* montant approximatif par report du montant de 2010 (chiffres 2011 non disponibles)

Dépenses de pension

Année 2010	Année 2011
295 787 569 €	304 991 772 €

Les dotations de l'État aux collectivités territoriales

Nature des dotations	Année 2010	Année 2011
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	8 693 574 €	11 014 278 €
Recette du commun de la redevance communale des mines	41 212 €	34 539 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources : ressources communales et intercommunales	Dotation créée en 2011	19 899 835 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources : ressources départementales	Dotation créée en 2011	9 642 346 €
FNPTP - Compensation des pertes de dotation de compensation de la TP et de la redevance des mines	1 270 585 €	696 904 €
Fonds départemental de la taxe professionnelle	26 020 018 €	5 120 416 €
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle : communes	157 579 625 €	731 437 €
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle : département	102 569 491 €	1 591 406 €
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle : secteur communal	Dotation créée en 2011	11 099 795 €
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle : département	Dotation créée en 2011	12 530 904 €
Fonds de compensation pour la TVA	19 906 936 €	45 968 509 €
Dotation globale de fonctionnement répartition initiale de l'année	239 442 889 €	237 420 096 €
Produits des amendes forfaitaires de la police de la circulation	1 554 382 €	2 238 048 €
Dotation spéciale instituteurs	87 048 €	75 816 €
Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, Dotation de développement rural	31 966 €	102 158 €
Fonds de compensation de la fiscalité transférée	1 157 520 €	1 153 784 €
Dotation de compensation de la TP	3 876 955 €	2 317 721 €
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	10 459 265 €	10 477 000 €
Compensation d'exonération relative à la réduction de la fraction des recettes prise en compte dans les bases de la TP des titulaires de bénéfices non commerciaux	1 390 275 €	844 315 €
Dotation élu local	567 732 €	575 358 €
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	2 357 288 €	2 738 015 €
Dotation départementale d'équipement des collèges	2 683 729 €	2 683 729 €
Fonds national de péréquation des droits de mutations à titre onéreux des départements	Dotation créée en 2011	4 760 874 €
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de TP	Dotation créée en 2011	4 945 726 €
Dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale : part départementale	Dotation créée en 2011	4 464 435 €
TOTAL		393 127 444 €

Directeur de la publication : Philippe GALLI, préfet de l'Ain

Composition : DDT de l'Ain : unité communication - Préfecture de l'Ain : bureau de la communication interministérielle

Crédit photos : Préfecture 01 - DDCS 01 - DDSP 01 - DDPP 01 - DDT 01 - Gendarmerie 01 - Dynacité -
Site justice.fr - CNPE du Bugey

Vos interlocuteurs dans l'Ain

Préfecture de l'Ain

45 avenue Alsace Lorraine – BP400
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 32 30 00
Mail : prefecture@ain.gouv.fr

Sous-préfecture de Belley

Les Bernardines
24 rue des Barons – BP 149
01306 Belley
Tél. : 04 79 81 01 09
Mail : sp-belley@ain.gouv.fr

Sous-préfecture de Gex

26 rue Charles Harent
01170 Gex
Tél. 04 50 41 51 51
Mail : sp-gex@ain.gouv.fr

Sous-préfecture de Nantua

36 rue du Collège
01130 Nantua
Tél. : 04 74 75 20 66
Mail : sp-nantua@ain.gouv.fr

Direction départementale des Territoires de l'Ain (DDT)

23 rue Bourgmayeur - BP 90410
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 62 37
Mail : ddt@ain.gouv.fr

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

9 rue de la Grenouillère
CS 60425
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 32 55 00
Mail : ddcs@ain.gouv.fr

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

9 rue de la Grenouillère CS 10411
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 42 09 00
Mail : ddpp@ain.gouv.fr

Groupeement de gendarmerie départementale de l'Ain

2 rue Chateaubriand
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 45 97 00

Direction départementale de la sécurité publique

6 rue des remparts
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 47 20 20
Mail : ddsp01-em@interieur.gouv.fr

Police aux frontières

RD 984 – le Tonkin
01630 Saint-Genis-Pouilly
Tél. : 04 50 42 26 60
Mail : ddpaf.01@interieur.gouv.fr

Direction départementale des douanes de l'Ain

580 rue Lavoisier
01960 Peronnas
Tél. : 04 74 45 00 10
Mail : div-ain@douane.finances.gouv.fr

Unité territoriale de l'Ain de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT-DIRECTE)

34 avenue des Belges
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 45 91 39
Mail : rhona-ut01@direccte.gouv.fr

Unité territoriale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

278 rue Georges Leclanché
01140 Viriat
Tél. : 04 74 45 07 70
Mail : ut01.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

Inspection académique de l'Ain

10 rue de la paix – BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 58 40
Mail : ce.ia01@ac-lyon.fr

Direction départementale des finances publiques de l'Ain (DDFIP)

11 boulevard Maréchal Leclerc
BP 40423
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 68 00
Mail : ddfip01@dgifp.finances.gouv.fr

www.ain.gouv.fr
www.service-public.fr

Allo Service Public : 3939*

* coût d'un appel local depuis un poste fixe